

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 02 Mars 2021 à 20h00

L'an deux mil vingt et un le mardi 02 mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 23 février 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, Maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Bernard BRUN, Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Nathanaël PIT, Arnaud PLAN, Isaline SOUSTELLE, Pierre TREBUCHON, Marc VILLARET conseillers municipaux.

Absents : -

Absents excusés : -

Procurations : -

Le procès-verbal du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.
M. Cédric MARTIN est désigné secrétaire de séance.

1. VIDEOSURVEILLANCE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet d'extension du dispositif de vidéosurveillance, un devis a été demandé auprès de la société ENGIE Solutions. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 52 236.50.00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à faire les démarches nécessaires pour demander une aide financière au titre de la DETR ainsi que de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Voté à l'unanimité

2. ACHAT TRACTEUR ET EPAREUSE : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est envisagé d'investir dans une épaveuse de type professionnel neuve. Celle-ci ne pouvant s'adapter au tracteur actuel faute de poids pour la recevoir, il est donc nécessaire de changer le porteur actuellement utilisé par les services techniques.

Dans le cadre de l'achat du tracteur (occasion) et de l'épaveuse (neuve), il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour demander une aide financière auprès de tout organisme susceptible de financer le projet, notamment au titre de la DETR.

Le montant total des devis s'élèvent à 34 000.00€ HT

- Tracteur : 30 000.00€ HT / Reprise du tracteur actuel 18 000.00€
- Epaveuse : 26 000.00€ HT / Reprise de l'épaveuse actuelle 4 000.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les devis présentés ci-dessus.

AUTORISE le maire à acheter le tracteur et l'épaveuse présentés ci-dessus.

AUTORISE le maire à faire les démarches nécessaires pour demander une aide financière au titre de la DETR ainsi que de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Voté à l'unanimité

3. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2020

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Ruben DELEUZE présente le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020.

Apparaissent les résultats de clôture suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	769 072.50€	1 121 086.64€	352 014.14€
	Section d'investissement	423 758.45€	697 747.75€	273 989.30€

M. Marc SOUSTELLE, maire, ainsi que M. Jean-Michel LACOMBE, maire précédent, sont invités à sortir de la salle de réunion et ne prennent pas part au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020 à l'unanimité des suffrages exprimés soit 13 voix « pour ».

➤ COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être assuré que le compte de gestion 2020 établi par le Service de Gestion Comptable de Florac-Trois-Rivières, est en tout point conforme et identique au compte administratif établi par Monsieur SOUSTELLE et M. LACOMBE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité.

4. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 199 227.51 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 273 989.30 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 352 014.14 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 792 597.65 €

En recettes pour un montant de : 600 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 117 835.86 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 352 014.14€ €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

5. BUDGET EAU : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2020

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Ruben DELEUZE présente le Compte Administratif du Budget de l'Eau de l'exercice 2020.

Apparaissent les résultats de clôture suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	200 794.22€	202 483.55€	1 689.33€
	Section d'investissement	128 860.33€	142 211.15€	13 350.82€

M. Marc SOUSTELLE, maire, ainsi que M. Jean-Michel LACOMBE sont invités à sortir de la salle de réunion et ne prennent pas part au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020 à l'**unanimité** des suffrages exprimés soit 13 voix « pour ».

➤ **COMPTE DE GESTION 2020**

Après s'être assuré que le compte de gestion 2020 établi par le Service de Gestion Comptable de Florac-Trois-Rivières, est en tout point conforme et identique au compte administratif établi par Monsieur SOUSTELLE et M. LACOMBE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'a adopté à l'**unanimité**.

4. BUDGET EAU : AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 359 333.61 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 6 361.68 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 13 350.82 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 1 689.33 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 365 074.88 €

En recettes pour un montant de : 153 600.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 8 051.01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une discussion d'engage sur les orientations budgétaires 2021. Ruben DELEUZE présente un plan de financement prévisionnel des orientations budgétaires prévues.

BUDGET PRINCIPAL

- Aménagement de village
 - Aire de jeux – terrain de pétanque
 - Aménagement place du kiosque (frais d'études)
 - Signalétique du village
 - Eclairage public
 - Aménagement de l'entre-deux ponts
 - Vidéosurveillance
 - Aménagement zone de stationnement de l'oseraie (hors programme de voirie)
- EHPAD
- Voirie communale : le programme de voirie retenu pour 2021 est le suivant :
 - Route du Lotissement (3 épingles)
 - Route du Rey – L'Aubaret
 - L'Aubaret
 - Route de l'Herm
 - La Pèce de Jamme
 - Route école Bellamont
 - Route du Limarès
 - Route de Trouillau
 - Parking entre 2 ponts
- Bâtiments communaux
 - Rénovation ancien Trésor Public + appartement + ancienne mairie
 - Boulangerie
 - Les Abrix (toiture)
 - Ehpad (travaux entretien, volets... *prévisionnel réparti sur 3 ans*)
 - Hôtel du Nord : commission à créer
 - Copropriété Immeuble de La Poste
 - Salle de l'Oseraie (garantie décennale)
 - Camping
- Acquisitions Foncières
 - Les Abrix
 - Reprise bail Polygone
 - Régularisation voirie communale

- Achat de matériel
 - Tracteur + épareuse
 - Socle numérique école
- EHPAD Aile Ouest

BUDGET EAU

- Régularisation des captages
- Assainissement du bourg
- Station d'épuration – Etude traitement UV
- Assainissement St Michel-de-Dèze
- Assainissement quartier de l'église et de la rampe

8. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ MUTUELLE MNT – AVENANT N°2

Le maire présente l'avenant n°2 au contrat collectif de Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui intègre la nouvelle grille tarifaire des cotisations ainsi que les nouvelles avancées en matière de résiliation d'adhésion pour les agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat collectif de Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

AUTORISE le maire à signer cet avenant.

Voté à l'unanimité

❖ COVID19

La maison de santé du Collet-Pont-Vialas est point de vaccination. La commune apporte un appui logistique, un agent communal monte le lundi matin à Mende pour récupérer les vaccins.

❖ REMERCIEMENTS

Christian ROUX remercie l'ensemble du conseil municipal pour du soutien apporté lors du décès de sa belle-mère

❖ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 06/04/2021 pour le vote des budgets.

Séance levée à 22h45

Le Maire,

Marc SOUSTELLE